



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

**MINISTERE DU PLAN ET LA COOPERATION
INTERNATIONALE**

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

**DIRECTION DE LA DEMOGRAPHIE ET CONDITIONS
DE VIE DES MENAGES**

**Rapport d'évaluation de l'enregistrement des faits
d'état civil dans les cinq communes de Conakry en
2014**

Mars 2016

Table des matières

Table des matières	2
AVANT-PROPOS	5
CHAPITRE I : Contexte, Objectifs et Méthodologie de l'étude.....	6
1.1 Contexte	6
1.2 Objectifs	6
1.3 Résultats attendus.....	6
1.4 Méthodologie de l'étude.....	7
CHAPITRE 2 : Enregistrement des naissances.....	9
2.1 Evaluation de la qualité des données.....	9
2.1.1 Incohérence et omission dans l'enregistrement du rang de naissance de l'enfant	9
2.1.2 Omission dans l'enregistrement du lieu de naissance	10
2.1.3 Incohérences et omissions dans l'enregistrement des âges des parents	10
2.2 Analyse des données sur l'enregistrement des naissances	Erreur ! Signet non défini.
2.2.1 Caractéristiques individuelles des parents.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2.2 Caractéristiques des nouveaux nés.....	15
2.3 Taux de couverture des naissances enregistrées.....	18
CHAPITRE 3 : Enregistrement des mariages	20
3-1 Evaluation de la qualité des données de l'enregistrement des mariages.....	20
3-1-1 Non déclaration du niveau d'instruction des mariés	20
3.1.2 Non déclaration de l'âge des mariés	20
3.1.3 Non déclaration de la profession des mariés	21
3.2 Analyse des données	21
3.2.1 Evolution de l'enregistrement des mariages dans les communes depuis 2012.....	21
3.2.3 Niveau d'instruction des mariés	22
3.2.4 Groupe d'âge des mariés	23
3.2.5 Consentement	25
3.2.6 Ecart d'âge entre les mariés.....	25
3.2.7 Nationalité des mariés	26
CHAPITRE 4 : Enregistrement des décès.....	27
4.1 Niveau d'enregistrement des décès au cours des années 2012, 2013 et 2014.....	27
4.2 Ages des personnes décédées	27
4.3 Sexe des personnes décédées	28
4.4 Situation matrimoniale des personnes décédées	28
4.5 Situation d'activité	29
4.6 Profession des personnes décédées	30
4.7 Age moyen au décès.....	30
4.8 Age au décès pour les groupes spécifiques	31
4.9 Lien de parenté entre le déclarant et la personne décédée	32
4.10 Mois de déclaration	32
4.11 Taux de couverture des décès en 2014	33
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	35

Liste des tableaux et graphiques

- Tableau 2. 1 : Distribution du mauvais enregistrement du rang de naissance
- Tableau 2. 2 : Distribution des omissions du lieu de naissance
- Tableau 2. 3 : Distribution des incohérences et des omissions des âges des parents
- Tableau 2. 4 : Répartition (%) des naissances par commune de résidence en 2014 selon le groupe d'âge de la mère
- Tableau 2. 5 : Répartition (%) des naissances par commune de résidence en 2014 selon le groupe d'âge du père
- Tableau 2. 6 : Répartition (%) des naissances par commune de résidence en 2014 selon la situation d'activité de la mère
- Tableau 2. 7 : Répartition (%) des naissances par commune de résidence en 2014 selon la situation d'activité du père
- Tableau 2. 8 : Répartition (%) des naissances par commune de résidence des parents selon le sexe de l'enfant
- Tableau 2. 9 : Répartition (%) des naissances par commune de résidence des parents selon la durée d'enregistrement à l'état civil
- Tableau 2. 10 : Répartition (%) des naissances par commune de résidence des parents selon la durée d'enregistrement à l'état civil et le sexe
- Tableau 2. 11 : Répartition (%) des naissances par durée d'enregistrement à l'état civil selon le rang de naissance
- Tableau 2. 12 : Répartition (%) des naissances par commune selon la période d'enregistrement des naissances à l'état civil
- Tableau 2. 13 : Répartition (%) des naissances par commune selon le rang de naissance
- Tableau 2. 14 : Répartition (%) des naissances par rang de naissance selon le sexe
- Tableau 2. 15 : Répartition (%) des naissances par commune selon le lieu d'accouchement
- Tableau 2. 16 : Taux de couverture des naissances enregistrées par commune
- Tableau 3-1 : Déclarations sur le niveau d'instruction de l'époux et de l'épouse en 2014 par Commune
- Tableau 3-2 : Absence d'informations sur l'âge de l'époux et de l'épouse en 2014 par Commune
- Tableau 3-3 : Enregistrement des informations sur la profession de l'époux et de l'épouse en 2014 par Commune
- Tableau 3-4 : Evolution de l'enregistrement des mariages par communes de célébration depuis 2012
- Tableau 3-5 a: Répartition des époux selon le niveau d'instruction par commune de résidence en 2014
- Tableau 3-5 b : Répartition des épouses selon le niveau d'instruction par commune de résidence
- Tableau 3-6 a : Répartition des époux selon le groupe d'âge par commune de résidence en 2014
- Tableau 3-6 b : Répartition des épouses selon le groupe d'âge par commune de résidence
- Tableau 3-7 a : Proportion des époux selon la situation d'activité par commune de résidence en 2014
- Tableau 3-7 b : Proportion des épouses selon la situation d'activité par commune de résidence en 2014
- Tableau 3-8 Répartition des mariages par commune et selon le consentement des mariés en 2014
- Tableau 3-9 Répartition des mariés selon l'écart d'âge par commune de résidence en 2014
- Tableau 10- Répartition des mariés selon la nationalité en 2014
- Tableau 4.1 Evolution de l'enregistrement des décès entre 2012 et 2014
- Tableau 4.2 Répartition des personnes décédées selon le groupe d'âges par Commune en 2014
- Tableau 4.3 Répartition des personnes décédées selon le sexe par Commune en 2014
- Tableau 4.4 Répartition des personnes décédées selon la situation matrimoniale par Commune en 2014

Tableau 4.5 Répartition des personnes décédées selon la situation d'activité par Commune en 2014

Tableau 4.6 Répartition des personnes décédées selon la situation dans l'activité par Commune en 2014

Tableau 4.7 : Répartition des décès enregistrés selon le sexe et l'âge moyen au décès par Commune en 2014

Graphique 4.1 : Ages moyens au décès selon le sexe par Commune

Tableau 4.8 Répartition des décès enregistrés pour certains groupes d'âge spécifiques en 2014 selon le sexe par Commune

Tableau 4.9 Répartition des décès selon le lien de parenté entre le déclarant et le décédé

Tableau 4.10 : Répartition des décès selon le mois de déclaration par Commune en 2014

Tableau 4.11 Taux de couverture des décès par Commune en 2014

Graphique 4.2 : Taux de couverture (%) par Commune en 2014

Tableau 4.12 Evolution du taux de couverture des décès depuis 2012

AVANT-PROPOS

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'initiative prise par l'Institut National de la Statistique (INS) de contribuer à la valorisation de l'enregistrement des faits d'état civil par la production et la publication des statistiques de l'état civil. Elle fait suite à celle réalisée en 2014 à Conakry et dans les Communes urbaines de Labé, Kankan et N'Zérékoré et qui a permis de faire une évaluation des faits d'état civil enregistrés en 2012 et 2013 dans ces circonscriptions administratives.

Il était prévu de réaliser l'étude de 2015 dans les communes urbaines de Mamou, Faranah, Kindia et Boké qui n'ont pas été couvertes en 2014. Malheureusement, par manque de soutien financier de la part des partenaires au développement, l'étude a été circonscrite aux cinq communes de la Ville de Conakry. Le financement a été assuré par l'INS à partir de ses ressources propres

L'étude a deux objectifs : 1) Evaluer et comparer la qualité des informations recueillies en 2014 à celle de 2012 et 2013 ; 2) Mesurer l'évolution du taux de couverture de l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès dans les cinq communes de Conakry entre 2012 et 2014.

Les résultats obtenus sont très encourageants. Ils pourront servir de moyens de plaidoyer pour la Direction Nationale de l'Etat civil et l'Institut National de la Statistique auprès des partenaires au développement pour les inviter à soutenir le projet de mise en place d'un système permanent d'exploitation et de publication des statistiques de l'état civil en Guinée.

La Direction Générale de l'Institut National de la Statistique remercie l'ensemble des cadres des Directions Communales du Plan et de la Statistique et des Services communaux chargés de l'Etat civil à Conakry dont la collaboration a facilité la réalisation de cette étude.

Aboubacar KABA
Directeur Général de l'INS

CHAPITRE I : Contexte, Objectifs et Méthodologie de l'étude

1.1 Contexte

La mise en place d'un système permanent d'exploitation des données de l'état civil est un objectif majeur que l'Institut National de la Statistique s'est fixé en tant que structure chargée de la production et la diffusion des statistiques officielles. Cet objectif est justifié par le fait que les recensements et les enquêtes démographiques sont des opérations ponctuelles et onéreuses. L'exploitation et l'analyse de leurs données prennent quelques fois assez de temps de telle sorte que les résultats sont parfois dépassés au moment de leur publication. Pour ces raisons, l'état civil constitue la meilleure source permettant d'obtenir, de façon continue, des données fiables sur le mouvement naturel de la population.

Les faits d'état civil traduisent les événements marquants de la vie d'un individu, à savoir : la naissance, le mariage, le divorce et le décès. Mais, en plus de permettre à l'individu de disposer de pièces officielles conformément à la loi, l'état civil favorise un suivi de l'évolution des indicateurs démographiques.

La majeure partie des Objectifs du Développement Durable (ODD) repose sur la disponibilité des données fiables sur la fécondité, la mortalité et les causes de décès qui proviennent essentiellement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

C'est en raison du caractère irremplaçable des statistiques de l'état civil et pour promouvoir l'état civil dans notre pays que l'Institut National de la Statistique a réalisé en 2014 une étude pilote d'évaluation de l'enregistrement des faits d'état civil dans les cinq communes de Conakry et dans les communes urbaines de Labé, Kankan et N'Zérékoré grâce à un soutien financier de l'UNFPA. L'une des recommandations de l'atelier de présentation et validation des résultats de cette étude a invité l'INS à poursuivre l'étude dans les autres régions.

La réalisation de la présente étude s'inscrit dans le cadre de cette recommandation. Malheureusement à cause du manque de financement de la part des partenaires, elle a été limitée aux cinq communes de Conakry.

1.2 Objectifs

L'étude a pour objectif de faire une analyse comparative des données de l'état civil (des naissances, des décès et des mariages) dans les cinq communes de Conakry pour la période 2012-2014. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- Contrôler le remplissage des différents volets d'état civil en vue de ressortir les forces et les faiblesses de l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages constatées lors de la première évaluation;
- Evaluer le niveau de l'enregistrement des faits d'état civil dans les cinq communes de Conakry ;
- Produire un rapport analytique de l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages qui pourrait servir de guide dans l'amélioration du système de l'état civil guinéen.

1.3 Résultats attendus

Au terme de l'étude les résultats suivants sont obtenus :

- L'annuaire statistique 2014 est disponible ;

- Les forces et les faiblesses de l'enregistrement des faits d'état civil notamment celles des naissances, des décès et des mariages dans les communes de Conakry sont connues ;
- Le niveau de l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages dans les communes de Conakry est connu ;
- Un rapport analytique de l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages dans les communes de Conakry est disponible.

1.4 Méthodologie de l'étude

L'étude sera basée essentiellement sur les informations consignées dans les registres d'état civil au cours de l'année 2014. Elle se déroulera en deux étapes successives comme suit :

La première étape sera consacrée à l'exécution des activités préparatoires suivantes :

- 1) **Contrôle du nombre de déclarations enregistrées pour chaque évènement.** Il s'agit de vérifier que tous les registres de déclaration des faits d'état civil remplis au cours de l'année 2014 sont disponibles d'une part et d'autre part, que les volets de toutes les déclarations qui ont été faites au cours de l'année existent dans les registres ;
- 2) **Contrôle de la complétude des informations recueillies sur chaque volet et pour chaque phénomène.** Ce contrôle vise à vérifier si toutes les informations à fournir pour la déclaration de chaque évènement ont été recueillies ;
- 3) **Contrôle de la cohérence des informations recueillies sur les volets d'état civil.** Il s'agit de mettre en relation certaines informations recueillies pour contrôler leur cohérence (âge sexe, profession...);
- 4) **Retranscription des informations recueillies à partir des volets d'état civil sur des fiches d'exploitation.** Cette activité consiste à reporter sur les fiches d'exploitation certaines informations clés qui doivent servir à l'analyse des données de l'état civil pour chaque évènement.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé au niveau du BCR pendant deux mois. Les cadres de la sous direction de l'état civil, au nombre de trois assureront le rôle d'agents de retranscription. La sous directrice assurera le rôle de superviseur de tous les travaux.

La deuxième étape concerne le traitement et l'analyse des données recueillies sur les fiches d'exploitation. Ces deux activités seront réalisées également au niveau de la sous direction de l'état civil au BCR.

a) **Traitement des données.** Il consistera à la codification des variables non numériques (Par exemple la profession), à la saisie des données, à la correction des erreurs et la tabulation des données. Pour l'accomplissement de ces activités un personnel composé de trois agents chargés de la codification et de la saisie et un informaticien sera nécessaire ;

b) **Analyse des données.** Elle consistera à l'analyse de la qualité des données, au calcul et à l'interprétation des indicateurs et à la rédaction du rapport de l'étude. Quatre statisticiens-démographes seront recrutés à cet effet.

1.5 Cadre institutionnel

L'étude sera réalisée par l'Institut National de la Statistique à travers la Direction de la Démographie et Conditions de vie des ménages. La Sous Directrice des Statistiques de l'état civil de l'INS assurera le rôle de Coordonnatrice de l'étude. Le personnel qui sera chargé d'assurer l'encadrement de la mise en œuvre de l'ensemble des travaux de l'étude recevra une indemnité en guise d'encouragement.

1.6 Elaboration des documents techniques

Deux types de documents techniques seront utilisés dans le cadre de la réalisation de l'étude : le manuel de formation des agents retranscripteurs des données et la fiche d'exploitation des données. Ces documents seront élaborés et validés avant leur utilisation.

Manuel de formation des agents retranscripteurs des données

Il s'agit d'un document qui servira de guide à la fois pour la formation des agents et pendant la retranscription des données. Dans ce document toutes les tâches à accomplir dans le cadre de la retranscription des données seront décrites en détail. Les procédures des contrôles de la complétude des faits enregistrés au cours de la période de référence et de l'exhaustivité des informations consignées sur les différentes fiches remplies seront également décrites.

Fiche d'exploitation des données

La fiche d'exploitation est le document de base de la retranscription des informations consignées dans les registres d'état civil. Après avoir effectué tous les contrôles demandés, les agents retranscriront sur les fiches d'exploitation les informations nécessaires à l'analyse de chaque événement. Pour ce faire, une fiche d'exploitation sera élaborée pour chacun des trois événements étudiés (une fiche pour les naissances, une fiche pour les décès et une fiche pour les mariages). Ces fiches d'exploitation seront élaborées et validées par les parties prenantes à l'étude.

1.7 Calendrier des activités

L'étude sera réalisée pendant 5 mois. Les activités se dérouleront conformément au calendrier indicatif ci-dessous.

N°ordre	Principales activités	Durée	Période d'exécution
1	Révision des supports	1 semaine	Septembre
2	Ramassage des volets-Contrôle et Classement	2 semaines	Septembre
3	Rétranscription des données	2 mois	Octobre - Novembre
4	Codification et saisie des données	1 mois	Décembre
6	Production des tableaux d'analyse	1 semaine	Janvier
5	Rédaction du rapport préliminaire	2 semaines	janvier
6	Finalisation du rapport	1 semaine	Janvier

CHAPITRE 2 : Enregistrement des naissances

Dans ce chapitre, il s'agit des naissances vivantes. La naissance vivante est l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de la gestation, d'un produit de la conception qui, après cette séparation, respire ou manifeste tout autre signe de vie, tel que battement de cœur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle soumis à l'action de la volonté, que le cordon ombilical ait été coupé ou non et que le placenta soit ou non demeuré attaché ; tout produit d'une telle naissance est considéré comme « enfant né vivant ». Tous les enfants nés vivants devront être enregistrés et comptés comme tels, quelle que soit la durée de la gestation, qu'ils soient morts ou vivants à l'époque de l'enregistrement. (Manuels des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, Nations Unies, 1999).

2.1 Evaluation de la qualité des données

Cette partie de l'étude fait un diagnostic sur la qualité de données enregistrées par les chargés d'état civil au niveau des communes. Elle évalue non seulement les incohérences entre les informations enregistrées mais aussi les aberrations de certaines informations ainsi que certaines omissions ou négligences dans l'enregistrement des informations données par les déclarants.

Une analyse est entreprise sur la qualité des informations fournies sur le rang de naissance, le lieu de naissance et l'âge des parents.

2.1.1 Incohérence et omission dans l'enregistrement du rang de naissance de l'enfant

S'agissant des rangs de naissances incohérents, pour 0,3% des naissances déclarées, des incohérences ont été constatées dans leurs enregistrements. En plus, les chargés d'état civil n'ont pas porté le rang de naissance sur l'acte pour 6,2% contre 7,7% en 2012 et 7,5% en 2013. Soit au total 6,5% des naissances enregistrées ont connu des anomalies au niveau de l'enregistrement du rang de naissance. Comparativement aux années précédentes, l'enregistrement du rang de naissance s'est un peu amélioré.

C'est dans la commune de Matoto qu'on enregistre le pourcentage le plus élevé des anomalies du rang de naissance (10,1%). Cette commune est emboîtée par ses homologues de Matam (6,7%), Dixinn (5,2%) et Ratoma (4,8%). Enfin, le pourcentage le plus faible est enregistré à Kaloum avec 1,9%.

Sur l'ensemble des anomalies du rang de naissance, la commune de Matoto contribue à 45%, celle de Ratoma à 32%, celle de Dixinn à 12%, celle de Matam à 10% et celle de Kaloum à seulement 1%.

Tableau 2. 17 : Distribution du mauvais enregistrement du rang de naissance

	Mauvais enregistrement du rang de naissance									
	Effectif total	Incohérence			Non déclaré			Total		
		Effectif	% 1	% 2	Effectif	% 1	% 2	Effectif	% 1	% 2
Dixinn	2 630	7	0,3%	13,0%	131	5,0%	12,1%	138	5,2%	12%
Kaloum	481	3	0,6%	5,6%	6	1,2%	0,6%	9	1,9%	1%
Matam	1 704	10	0,6%	18,5%	104	6,1%	9,6%	114	6,7%	10%
Matoto	5 083	13	0,3%	24,1%	498	9,8%	46,1%	511	10,1%	45%
Ratoma	7 603	21	0,3%	38,9%	342	4,5%	31,6%	363	4,8%	32%
Ensemble	17 501	54	0,3%	100,0%	1 081	6,2%	100,0%	1 135	6,5%	100%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

2.1.2 Omission dans l'enregistrement du lieu de naissance

Pour ce qui est de l'enregistrement du lieu de naissance, l'omission a été très peu constatée. Elle est de l'ordre de 0,2% contre 1,3% en 2012 et 6,1% en 2013, ce qui constitue un progrès dans ce sens. Ce sont les communes de Matam (1,7%) et Ratoma (0,1%) qui sont concernées.

Tableau 2. 18 : Distribution des omissions du lieu de naissance

	Lieu de naissance			
	Effectif total	Lieu de naissance		
		Effectif	Pourcentage 1	Pourcentage 2
Dixinn	2629	0	0,0%	0,0%
Kaloum	481	0	0,0%	0,0%
Matam	1676	28	1,7%	84,8%
Matoto	5076	1	0,0%	3,0%
Ratoma	7599	4	0,1%	12,1%
Ensemble	17461	33	0,2%	100%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

2.1.3 Incohérences et omissions dans l'enregistrement des âges des parents

Les incohérences qui sont constatées sont relatives d'une part à l'âge du père supérieur à celui de la mère de plus de 50 ans et d'autre part à l'âge de la mère supérieur à celui du père de plus de 5 ans.

Bien que négligeable, 0,05% des naissances enregistrées font cas des âges des pères supérieurs à ceux des mères de plus de 50 ans. Cette situation a été signalée dans les communes de Ratoma, Matoto et Matam. Par ailleurs, 0,4% des naissances ont été enregistrées avec des âges des mères supérieurs à ceux des pères de plus de 5 ans. Ce cas a été observé dans toutes les communes, notamment avec des contributions (parts) plus élevées à Matoto (38,2%), Ratoma (30,9%) et Matam (19,1%).

C'est le lieu de rappeler aux chargés d'état civil de procéder au contrôle des écarts d'âges entre les parents de l'enfant.

Lors de l'enregistrement des naissances à l'état civil, l'inscription des âges des parents est souvent omise par les chargés de l'état civil. Les résultats de cette analyse ont montré que globalement, pour 4,8% des enregistrements, les chargés de l'état civil ont omis les âges des parents.

C'est la commune de Matam qui enregistre de loin le pourcentage le plus élevé (10,3%). A l'inverse, la commune de Kaloum enregistre moins d'omission (2,1%). Quant aux autres, les pourcentages tournent autour de 4%. Mais, dans l'omission totale, la part de chacune se décline, par ordre d'importance, comme suit : Ratoma (40,9%), Matoto (24,8%), Matam (20,8%), Dixinn (12,4%) et Kaloum (1,2%).

S'agissant de l'omission de l'âge de la mère dans l'enregistrement des naissances, 2,5% des naissances en sont concernées contre 2,9% en 2012 et 3,5% en 2013. Il y a eu quelque amélioration à ce niveau.

Cette omission est plus prononcée dans les communes de Matam (6,3%), Ratoma (2,5%). Cette information, est moins négligée par les chargés de l'état civil des communes de Dixinn

(1,9%), Matoto (1,5%) et Kaloum (1,2%). Mais, en situant la part de chacune dans l'omission de l'enregistrement de l'âge de la mère, on a par ordre décroissant Ratoma (44,4%), Matam (25,1%), Matoto (17,2%), Dixinn (11,9%) et Kaloum (1,4%).

Pour le cas de l'omission de l'âge du père, 2% des naissances enregistrées sont concernées contre 1,7% en 2012 et 2,5% en 2013. Cette situation touche toutes les communes dans des proportions très faibles entre 0,2% à Kaloum et 3,2% à Matam. Sur toutes les omissions, les parts sont les suivants par ordre d'importance : Ratoma (38%) ; Matoto (31,6%), Matam (15,8%), Dixinn (14,3%) et Kaloum (0,2%). Quelques avancées positives sont faites par rapport aux autres années.

Tableau 2. 19 : Distribution des incohérences et des omissions des âges des parents

Commune	Effectif total	Incohérence sur l'âge des parents						Age mère			Age père			Ensemble des erreurs		
		Age père > Age de la mère de plus de 50 ans			Age mère > âge père de plus de 5 ans			Non déclaré			Non déclaré			Ensemble		
		Effectif	% 1	% 2	Effectif	% 1	% 2	Effectif	% 1	% 2	Effectif	% 1	% 2	Effectif	% 1	% 2
Dixinn	2630	0	0,0	0,0	5	0,2	7,4	51	1,9	11,9	49	1,9	14,3	105	4,0	12,4
Kaloum	481	0	0,0	0,0	3	0,6	4,4	6	1,2	1,4	1	0,2	0,3	10	2,1	1,2
Matam	1704	1	0,1	12,5	13	0,8	19,1	108	6,3	25,1	54	3,2	15,8	176	10,3	20,8
Matoto	5083	2	0,0	25,0	26	0,5	38,2	74	1,5	17,2	108	2,1	31,6	210	4,1	24,8
Ratoma	7603	5	0,1	62,5	21	0,3	30,9	191	,5%	44,4	130	1,7%	38,0	347	4,6	40,9
Total	17501	8	0,05	100,0	68	0,4	100,0	430	2,5	100,0	342	2,0	100,0	848	4,8	100,0

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

2.2 Analyse des données sur l'enregistrement des naissances

Cette section examine la situation de l'enregistrement des naissances par rapport à certaines variables d'état civil. Il s'agit des caractéristiques des parents, celles des nouveaux-nés, de la durée d'enregistrement des enfants, de la période d'enregistrement des naissances, du rang de naissance, du lieu d'accouchement et enfin du taux de couverture.

Ce sont 17501 naissances enregistrées en 2015 qui ont fait l'objet d'analyse.

2.2.1 Caractéristiques individuelles des parents

Cette sous-section aborde les informations sur l'âge des parents et leurs professions.

2.2.1.1 Age des parents

a. Age de la mère

Ce point passe en revue l'analyse de l'âge des mères des enfants enregistrés à l'état civil. Cette analyse est faite par commune de résidence des mères.

Dans l'ensemble, le pourcentage le plus élevé des enfants déclarés sont nés des mères jeunes, soit 72,9% dont 29,9% pour 20-24 ans, 25,4% pour 25-29 ans et 17,6% pour 30-34 ans. Les enregistrements des naissances des mères adolescentes (15-20 ans) représentent

13,9%. Par ailleurs, moins de 1% des enfants enregistrés à l'état civil sont nés des mères âgées de moins de 15 ans (0,1%) ou de 45 ans ou plus (0,4%).

Quelle que soit la commune de résidence des mères, les enfants issus des mères âgées de 20-24 ans et de 25-29 ans sont les plus nombreux à être enregistrés à la naissance.

Tableau 2. 20 : Répartition (%) des naissances par commune de résidence en 2014 selon le groupe d'âge de la mère

Commune	Effectif total	Age moyen	Groupe d'âge de la mère								
			Moins de 15 ans	15-20 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45 ans ou plus	Non déclaré
Dixinn	2630	27	0,0%	13,8%	29,9%	26,3%	18,6%	7,1%	2,1%	0,2%	1,9%
Kaloum	481	29	0,0%	8,9%	25,6%	25,8%	23,1%	11,4%	4,0%	0,0%	1,2%
Matam	1704	31	0,0%	12,3%	26,7%	24,8%	17,9%	8,6%	3,0%	0,4%	6,3%
Matoto	5083	27	0,0%	13,9%	30,2%	25,9%	17,1%	8,2%	2,7%	0,4%	1,5%
Ratoma	7603	28	0,1%	14,5%	30,6%	24,8%	17,2%	7,8%	2,0%	0,4%	2,5%
Ensemble	17501	28	0,1%	13,9%	29,9%	25,4%	17,6%	8,0%	2,4%	0,4%	2,5%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

b. Age du père

Cette partie aborde l'analyse de l'âge des pères des enfants enregistrés à l'état civil. Cette analyse est faite aussi par commune de résidence des mères.

Dans l'ensemble, contrairement aux mères, les pourcentages les plus élevés des enfants déclarés sont nés des pères moins jeunes et adultes, soit 67,8% c'est-à-dire âgés de 30-34 ans (21%), de 35-39 ans (20,5%), de 40-44 ans (16,1%) et de 45-49 ans (10,2%). Les enregistrements des naissances des pères jeunes représentent 16,3% dont 13,1% pour 25-29 ans et seulement 3,2% pour 20-24 ans. Par ailleurs, moins de 1% des enfants enregistrés à l'état civil sont nés des pères âgés de moins de 20 ans (0,4%). Dans ce lot, les pères âgés de 50 ans ou plus compte 13,4%.

Quelle que soit la commune de résidence des mères, les enfants issus des pères âgés de 30-34 ans et de 35-39 ans sont les plus nombreux à être enregistrés à la naissance.

Tableau 2. 21 : Répartition (%) des naissances par commune de résidence en 2014 selon le groupe d'âge du père

Commune	Effectif total	Age moyen	Groupe d'âge du père									
			Moins de 20 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55 ans ou plus	Non déclaré
Dixinn	2630	39	0,3%	3,3%	12,7%	20,6%	21,1%	18,4%	9,8%	6,6%	5,3%	1,9%
Kaloum	481	39	0,8%	4,2%	13,5%	17,3%	20,8%	16,4%	10,6%	6,4%	9,8%	0,2%
Matam	1704	41	0,4%	4,1%	11,7%	18,4%	20,5%	16,4%	9,6%	7,7%	8,2%	3,2%
Matoto	5083	40	0,6%	3,5%	12,8%	21,0%	21,8%	14,4%	10,2%	6,4%	7,3%	2,1%
Ratoma	7603	39	0,3%	2,8%	13,8%	22,1%	19,5%	16,4%	10,4%	7,0%	6,0%	1,7%
Ensemble	17501	40	0,4%	3,2%	13,1%	21,0%	20,5%	16,1%	10,2%	6,8%	6,6%	2,0%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

2.2.1.2 Profession des parents

Cette partie décrit l'activité économique des parents des enfants enregistrés à l'état civil. Cette analyse est faite par commune de résidence des mères.

a. Situation d'activité de la mère

L'analyse de la situation d'activité de la mère de l'enfant enregistré à l'état civil en 2014 montre que 5 enfants sur 9 étaient nés de mères en situation d'inactivité (55,4%). Cette frange des mères concerne plus de la moitié des naissances enregistrées dans les communes de Ratoma, Dixinn et Matoto. Par contre, les pourcentages sont 48,8% à Matam et seulement 34,5% à Kaloum. Ces mères inactives sont emboîtées par les commerçantes (15,5%) et celles évoluant dans les services (14,3%).

Pour 2014, les proportions d'enfants enregistrés à l'état civil dont les mères évoluent dans les secteurs agricoles (0,0%), de sécurité (0,4%), sont techniciennes (0,5%), sont artisanes/ouvrières (0,3%), sont cadres supérieurs (7,7%) ou sont cadres moyens (4,4%) restent les plus faibles. Ces résultats comparés à ceux de 2012 et 2013 donnent presque les mêmes tendances.

Tableau 2. 22 : Répartition (%) des naissances par commune de résidence en 2014 selon la situation d'activité de la mère

Commune		Situation d'activité de la mère										
		Cadre supérieur	Cadre moyen	Com-merce	Artisan/ Ouvrier	Service	Techni-cien	Sécurité	Secteur agricole	Inactif	Autre profes-sion	Non précisé
Dixinn	2630	6,7%	4,0%	16,9%	0,2%	15,0%	0,5%	0,2%	-	55,1%	0,2%	1,2%
Kaloum	481	14,1%	11,4%	20,0%	0,2%	17,5%	0,4%	1,0%	0,2%	34,5%	0,4%	0,2%
Matam	1704	7,4%	4,4%	21,6%	0,5%	15,3%	0,3%	0,5%	-	48,8%	-	1,2%
Matoto	5083	7,6%	4,4%	18,7%	0,4%	14,8%	0,5%	0,5%	--	50,7%	0,2%	2,2%
Ratoma	7603	7,8%	4,1%	11,3%	0,2%	13,2%	0,4%	0,2%		61,6%	0,1%	1,1%
	17501	7,7%	4,4%	15,5%	0,3%	14,3%	0,5%	0,4%	0,0%	55,4%	0,2%	1,4%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

b. Situation d'activité du père

L'analyse de la situation d'activité du père de l'enfant enregistré à l'état civil en 2014 montre principalement que, à la différence de la mère, 34,6% des enfants sont nés de pères commerçants, 21,5% cadres supérieurs et 11,3% des pères évoluant dans les services. Seulement, 6,5% sont cadres moyens et 0,7% sont dans le secteur agricole. Ces tendances sont aussi observées dans chaque commune.

Comparativement aux années 2012 et 2013, les tendances observées sont presque identiques.

Tableau 2. 23 : Répartition (%) des naissances par commune de résidence en 2014 selon la situation d'activité du père

Commune		Situation d'activité du père										
		Cadre supérieur	Cadre moyen	Commerce	Artisan/ Ouvrier	Service	Techni-cien	Sécurité	Secteur agricole	Inactif	Autre profession	Non précisé
Dixinn	2 630	21,4%	7,0%	35,0%	12,6%	10,2%	1,3%	4,3%	0,6%	3,9%	2,1%	1,7%
Kaloum	481	37,2%	9,4%	10,0%	11,0%	7,7%	4,2%	9,1%	0,8%	6,7%	3,7%	0,2%
Matam	1 704	21,7%	5,8%	30,9%	14,4%	10,2%	1,8%	5,6%	0,9%	5,2%	1,2%	2,4%
Matoto	5 083	23,2%	7,0%	28,8%	14,7%	11,0%	1,6%	6,2%	0,7%	3,3%	1,4%	2,3%
Ratoma	7 603	19,5%	5,9%	40,8%	11,3%	12,5%	0,9%	2,6%	0,7%	3,2%	0,9%	1,9%
Ensemble	17 501	21,5%	6,5%	34,6%	12,8%	11,3%	1,3%	4,3%	0,7%	3,6%	1,3%	2,0%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

2.2.2 Caractéristiques des nouveaux nés

Cette section fournit des informations sur les caractéristiques individuelles des enfants enregistrés à l'état civil. Il s'agit du Sexe de l'enfant ; de la durée d'enregistrement des enfants ; de la durée et du sexe de l'enfant ; de la durée et du rang de naissance de l'enfant ; de la période d'enregistrement des naissances ; du rang de naissance ; du rang de naissance et du sexe et enfin du lieu d'accouchement.

2.2.2.1 Sexe de l'enfant

Dans l'ensemble, plus de la moitié des enfants enregistrés à l'état civil en 2014 sont des garçons (53%) contre 47% des filles. Ces résultats s'approchent à ceux de 2012 (53,2% des garçons et 46,8% des filles) et 2013 (52,7% des garçons et 47,3% des filles).

Tableau 2. 24 : Répartition (%) des naissances par commune de résidence des parents selon le sexe de l'enfant

Commune	Effectif	Sexe de l'enfant	
		Masculin	Féminin
Dixinn	2630	52,1%	47,9%
Kaloum	481	53,0%	47,0%
Matam	1704	52,0%	48,0%
Matoto	5083	54,0%	46,0%
Ratoma	7603	52,8%	47,2%
Ensemble	17501	53,0%	47,0%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

Les résultats sont les suivants : commune de Matoto (54% pour les garçons et 46% pour les filles), Kaloum (53% pour les garçons et 47% pour les filles), Ratoma (52,8% pour les garçons et 47,2% pour les filles), Dixinn (52,1% pour les garçons et 47,9% pour les filles) et Matam (52% pour les garçons et 48% pour les filles). Il en découle que l'enregistrement selon le sexe est presque identique dans toutes les communes.

2.2.2.2 Durée d'enregistrement des enfants

La durée légale de déclaration des enfants à l'état civil est fixée à 6 mois en Guinée. Cette partie de l'étude est destinée à l'analyse de cette situation.

En moyenne, quelle que soit la commune, les enfants ont été enregistrés à 2 mois après leurs naissances. En d'autres termes, 93,9% des enfants ont été enregistrés à moins de 6 mois en 2014 contre 77,7% en 2012 et 77,0% en 2013. Cette situation s'observe dans toutes les communes avec des pourcentages allant d'un minimum de 91,3% à Matam à un maximum de 95% à Kaloum. Résultat encourageant car la plupart des enfants sont enregistrés avant le délai de 6 mois légal.

Comparativement aux autres années, un grand progrès a été réalisé pour enregistrer les naissances dans le délai légal.

Tableau 2. 25 : Répartition (%) des naissances par commune de résidence des parents selon la durée d'enregistrement à l'état civil

Commune	Effectif total	Durée d'enregistrement du nouveau-né			
		Durée moyenne d'enregistrement (mois)	Moins de 6 mois	6 mois ou plus	Non précisé
Dixinn	2630	2,0	94,0%	4,7%	1,3%
Kaloum	481	1,9	95,0%	3,3%	1,7%
Matam	1704	1,9	91,3%	5,8%	2,9%
Matoto	5083	1,9	94,6%	3,1%	2,3%
Ratoma	7603	1,6	93,9%	4,6%	1,5%
Ensemble	17501	1,8	93,9%	4,3%	1,8%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

Par rapport à 2012 et 2013, on constate que dans toutes les Communes les pourcentages d'enfants enregistrés à l'état civil à 6 mois ou plus ont diminués. Si en 2012 et 2013, les pourcentages frôlaient les 20%, en 2014 ces pourcentages tournent autour de 5% dans toutes les Communes.

2.2.2.3 Durée et sexe de l'enfant

Il s'agit dans cette section de faire une analyse différentielle de la durée d'enregistrement des naissances selon le sexe. De l'examen du tableau ci-dessous, il découle qu'il n'y a pas de différence remarquable entre les garçons et les filles au niveau de l'enregistrement des naissances dans le délai. Les pourcentages sont respectivement 95,3% et 96% pour moins de 6 mois.

Tableau 2. 26 : Répartition (%) des naissances par commune de résidence des parents selon la durée d'enregistrement à l'état civil et le sexe

	Durée moyenne (mois)	Durée d'enregistrement du nouveau-né	
		Moins de 6 mois	6 mois ou plus
Masculin	1,79	95,3%	4,7%
Féminin	1,76	96,0%	4,0%
Ensemble	1,8	95,7%	4,3%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

2.2.2.4 Durée et rang de naissance de l'enfant

Dans cette section, il est question d'établir un lien entre la durée d'enregistrement des naissances et le rang de naissance de l'enfant.

Comme précédemment, quel que soit le rang de naissance, l'enregistrement des naissances s'est déroulé dans la période de 2 mois après la naissance avec de légères différences. Mais, il s'est fait plus tôt pour les naissances de rang élevé que faible. Dans cette partie également, il n'y a pas de différence remarquable entre les rangs de naissances par rapport à leurs enregistrements avant 6 mois. Les pourcentages varient entre 93,5% et 95%.

Tableau 2. 27 : Répartition (%) des naissances par durée d'enregistrement à l'état civil selon le rang de naissance

Rang	Durée d'enregistrement du nouveau né			
	Durée moyenne	Moins de 6 mois	mois ou plus	Non précisé
Rang 1	1,7	93,5%	4,7%	1,9%
Rang 2	1,7	93,5%	4,4%	2,1%
Rang 3	1,6	93,6%	4,4%	2,0%
Rang 4	1,6	95,0%	3,8%	1,1%
Rang 5	1,5	94,1%	4,1%	1,7%
Rang 6	1,4	94,8%	2,9%	2,2%
Non précisé	1,9	94,7%	4,1%	1,1%
Ensemble	1,8	93,9%	4,3%	1,8%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

2.2.2.5 Période d'enregistrement des naissances

Dans cette section, il s'agit de voir l'intensité des enregistrements de naissances par rapport à chaque mois. Dans l'ensemble, la fréquence de l'enregistrement est plus élevée au mois d'août (19,2%) suivi du mois d'avril (10,1%). Les mois de février, juillet, octobre et novembre viennent ensuite avec des fréquences semblables (de 8,3% à 8,7%). C'est au mois de janvier que la fréquence est la plus faible (3,4%).

Tableau 2. 28 : Répartition (%) des naissances par commune selon la période d'enregistrement des naissances à l'état civil

Mois d'enregistrement	Communes					Ensemble
	Dixinn	Kaloum	Matam	Matoto	Ratoma	
Janvier	5,3%	11,6%	4,2%	0,1%	4,4%	3,4%
Février	5,9%	10,8%	4,8%	12,3%	7,8%	8,6%
Mars	6,1%	8,1%	9,2%	8,6%	6,8%	7,5%
Avril	5,5%	8,5%	7,6%	15,8%	8,5%	10,1%
Mai	6,4%	-	9,0%	7,8%	5,6%	6,5%
Juin	5,7%	8,9%	7,0%	6,5%	6,4%	6,4%
Juillet	7,1%	7,3%	12,9%	8,2%	7,7%	8,3%
Août	26,6%	18,1%	13,3%	15,1%	20,7%	19,2%
Septembre	9,4%	8,1%	9,0%	8,9%	5,5%	7,5%
Octobre	6,5%	3,5%	,1%	8,5%	11,8%	8,7%
Novembre	6,7%	-	9,4%	3,0%	13,0%	8,4%
Décembre	8,8%	15,0%	13,5%	5,3%	1,9%	5,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

2.2.2.6 Rang de naissance

Dans l'ensemble, les naissances de rang 1 et 2 enregistrent les pourcentages les plus élevés. Ils sont respectivement de 29,8% et de 22,7%. Il est à remarquer que plus le rang de naissance augmente plus les naissances enregistrées baissent. Ces résultats sont également constatés en 2012 et 2013.

Tableau 2. 29 : Répartition (%) des naissances par commune selon le rang de naissance

Commune	Rang de naissance						
	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4	Rang 5	Rang 6	Non précisé
Dixinn	28,8	24,0	18,1	10,1	6,2	7,6	5,2
Kaloum	33,7	29,7	16,4	10,2	3,1	5,0	1,9
Matam	30,0	20,1	16,4	10,4	6,5	9,9	6,7
Matoto	28,4	22,6	15,4	10,1	5,5	7,9	10,1
Ratoma	30,8	22,6	16,5	12,0	6,2	7,1	4,8
Ensemble	29,8	22,7	16,4	10,9	5,9	7,6	6,5

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

2.2.2.7 Rang de naissance et sexe

L'examen du tableau ci-dessous montre qu'il n'y a pas de différence remarquable entre les garçons et les filles par rapport aux rangs de naissances quant à l'enregistrement des naissances.

Tableau 2. 30 : Répartition (%) des naissances par rang de naissance selon le sexe

Rang de naissance	Masculin	Féminin	Ensemble
Rang 1	30,0	29,6	29,8
Rang 2	22,7	22,8	22,7
Rang 3	16,3	16,6	16,4
Rang 4	11,1	10,8	10,9
Rang 5	5,9	6,0	5,9
Rang 6	7,5	7,8	7,6
Non précisé	6,6	6,4	6,5

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

2.2..2.8 Lieu d'accouchement

La quasi-totalité (99,8%) des enfants enregistrés à l'état civil en 2014 sont nés dans des établissements sanitaires. Par rapport aux autres années, les pourcentages sont 96,5% en 2012 et 94,4% en 2013..

Tableau 2. 31 : Répartition (%) des naissances par commune selon le lieu d'accouchement

Commune	Lieu de naissance			
	Etablissement sanitaire	A la maison	Autres	Non déclaré
Dixinn	100,0%	0,0%	,0%	0,0%
Kaloum	100,0%	0,0%	,0%	0,0%
Matam	98,4%	0,0%	-	1,6%
Matoto	99,9%	0,1%	,0%	0,0%
Ratoma	99,9%	0,0%	,0%	0,1%
Ensemble	99,8%	0,0%	,0%	0,2%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

2.3 Taux de couverture des naissances enregistrées

Le taux de couverture désigne la fréquence des naissances enregistrées à l'état civil parmi toutes les naissances attendues d'une année donnée.

Le taux de couverture de l'enregistrement des enfants à l'état civil reste très faible dans les communes concernées à l'exception de Dixinn. Le taux de couverture globale dans les 5 communes est estimé à 39,2% en 2014. C'est la commune de Dixinn (79,5%) qui a enregistré le taux de couverture le plus élevé, soit 79,5%, ce qui est un résultat satisfaisant. Elle est suivie, par ordre d'importance, des communes de Matam (48,8%), Ratoma (42%), Kaloum (36,1%) et enfin de Matoto (27,6%).

Tableau 2. 32 : Taux de couverture des naissances enregistrées par commune

Commune	Naissances enregistrées	Naissance RGPH-3	Naissances attendues en fin 2014	Taux de couverture
Dixinn	2630	3246	3310	79,5%
Kaloum	481	1305	1331	36,1%
Matam	1704	3422	3490	48,8%
Matoto	5083	18072	18430	27,6%
Ratoma	7603	17735	18086	42,0%
Total	17501	43780	44646	39,2%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

Le taux de couverture de l'enregistrement des naissances semble s'améliorer. En effet, il est passé de 33,6% en 2013 à 39,2% en 2014.

2.4 Evolution du taux de couverture des naissances enregistrées de 2012 à 2014

S'agissant de l'évolution du taux de couverture, il n'y a presque pas d'amélioration d'une année à l'autre. En effet, entre 2012 et 2013, c'est une légère hausse qui est constatée de l'ordre de +0,2%. Pour ce qui est de 2013 à 2014, on assiste au contraire à une légère baisse de l'ordre de -2,1%. La même baisse apparaît aussi par rapport à 2014 et 2012 de l'ordre de -1,9%.

Tableau 2. 33 : Evolution du taux de couverture de 2012 à 2014

Année	Naissances enregistrées	Naissance attendue	Taux de couverture
2012	26353	64064	41,1%
2013	26797	64846	41,3%
2014	17501	44646	39,20%

CHAPITRE 3 : Enregistrement des mariages

Le mariage est un évènement important dans la vie d'un couple. Dans ce chapitre il s'agit des mariages qui ont été célébrés à la mairie, autrement dit, une forme de mariage dans lequel une autorité publique reconnaît la validité de l'union.

Ce chapitre aborde successivement l'évaluation de la qualité des données recueillies lors de la déclaration de mariage ; l'analyse des données selon certaines caractéristiques sociodémographiques des époux et des épouses.

3-1 Evaluation de la qualité des données de l'enregistrement des mariages

A ce niveau, il s'agit de mesurer la fiabilité des données enregistrées par les chargés d'état civil au niveau des communes faisant l'objet d'étude, et de connaître le niveau des non déclarés.

3-1-1 Non déclaration du niveau d'instruction des mariés

Il ressort de l'analyse du tableau 3-1 que dans l'ensemble, les informations sur le niveau d'instruction chez l'époux et chez l'épouse ont été très mal collectées à peu près dans les mêmes proportions (respectivement 30% et 29%).

C'est dans les communes de Matoto, Dixinn, Ratoma et Matam que les déclarations sur le niveau d'instruction des époux sont moins précises (respectivement 33%, 32%, 31% et 30%). Chez les épouses, c'est la commune de Dixinn qui enregistre la plus forte proportion de non déclaré (35%), suivie par les communes de Matoto (31%) et Matam (30%). La commune de Kaloum enregistre la plus faible proportion de non déclaré chez les époux comme chez les épouses (respectivement 8% et 9%).

Tableau 3-1 : Déclarations sur le niveau d'instruction de l'époux et de l'épouse en 2014 par Commune

Commune	Effectif total	Niveau d'instruction Epoux		Niveau d'instruction Epouse	
		Non déclaré		Non déclaré	
		Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Dixinn	656	211	32%	231	35%
Kaloum	391	31	8%	34	9%
Matam	1 061	318	30%	323	30%
Matoto	2 052	669	33%	637	31%
Ratoma	1 146	355	31%	287	25%
Total	5 306	1 584	30%	1 512	29%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

3.1.2 Non déclaration de l'âge des mariés

Le tableau 3-2 présente les déclarations de l'âge de l'époux et de l'épouse en 2014. Il apparaît que sur 5 305 mariages déclarés en 2014, 48 manquaient d'informations sur l'âge de l'époux soit 0,9%, et chez l'épouse, ce pourcentage est un peu plus élevé 1,5%.

Les déclarations de l'âge de l'époux sont moins précises dans les communes de Matam (1,2%) et Ratoma (1,1%) ; et chez l'époux ce pourcentage est plus élevé à Ratoma (2,1%), Matam (1,8%) et à Matoto (1,5%).

Tableau 3-2 : Absence d'informations sur l'âge de l'époux et de l'épouse en 2014 par Commune

Total	Effectif total	Age de l'Epoux		Age de l'Epouse	
		Non déclaré		Non déclaré	
		Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Dixinn	656	2	0,3%	5	0,8%
Kaloum	391	0	0,0%	2	0,5%
Matam	1061	13	1,2%	19	1,8%
Matoto	2051	20	1,0%	31	1,5%
Ratoma	1146	13	1,1%	24	2,1%
Total	5305	48	0,9%	81	1,5%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

3.1.3 Non déclaration de la profession des mariés

Parmi les bulletins de mariages ayant faits l'objet d'exploitation, certains comportent des informations sur la profession qui ne sont pas bien précisées, et d'autres pour lesquels la profession n'est simplement pas déclarée.

Dans l'ensemble des communes, 5 306 bulletins de mariages ont faits l'objet de dépouillement en 2014. En effet, pour plus de 2% des enregistrements, il manquait les informations sur la profession des époux et des épouses. Ce sont les communes de Matoto et de Ratoma qui se sont faites distinguées avec les plus fortes proportions de bulletins sur lesquels les informations des époux et des épouses n'étaient pas indiquées (respectivement 2,4% chez les époux contre 2,8% à Matoto et 2,6% à Ratoma pour les épouses)

Tableau 3-3. : Enregistrement des informations sur la profession de l'époux et de l'épouse en 2014 par Commune

Total	Effectif total	Profession de l'Epoux		Profession de l'Epouse	
		Non déclaré		Non déclaré	
		Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Dixinn	656	10	1,5%	12	1,8%
Kaloum	391	4	1,0%	4	1,0%
Matam	1 061	18	1,7%	17	1,6%
Matoto	2 052	50	2,4%	57	2,8%
Ratoma	1 146	27	2,4%	30	2,6%
	5 306	109	2,1%	120	2,3%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

3.2 Analyse des données

3.2.1 Evolution de l'enregistrement des mariages dans les communes depuis 2012

Les communes de Conakry ont enregistré en tout 5 306 mariages en 2014, comparativement à l'année dernière (5 589 mariages célébrés), il a été constaté une baisse de 5%.

En termes de répartition, les communes de Matoto et de Ratoma de par leur poids, se distinguent des autres communes. Quelle que soit l'année, la commune de Matoto enregistre la plus forte proportion (respectivement 54,9% en 2012, 43,2% en 2013 et 38,6% en 2014), suivie par la commune de Ratoma (15,9% en 2012, 19,8% en 2013 et 21,5% en 2014). C'est la commune de Kalom qui a connue une diminution entre 2012 et 2013 de 1,7%, puis le niveau de l'enregistrement s'est stabilisé entre 2013 et 2014 (7,3% pour chacun).

Tableau 3-4 : Evolution de l'enregistrement des mariages par communes de célébration depuis 2012

Communes	Mariages en 2012	%	Mariages en 2013	%	Mariages en 2014	%
Dixinn	542	11,7	635	11,4	656	12,3
Kalom	421	9	407	7,3	391	7,3
Matam	382	8,2	1020	18,3	1061	19,9
Matoto	2547	54,9	2422	43,2	2052	38,6
Ratoma	740	15,9	1105	19,8	1146	21,5
Ensemble	4632	100	5589	100	5306	100

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

3.2.3 Niveau d'instruction des mariés

La problématique du non enregistrement du niveau d'instruction des mariés reste encore une des préoccupations majeures, car pour toutes les communes à l'exception de Kalom, ce phénomène prend de l'ampleur.

En 2014, les informations sur l'instruction indiquent que pour près de 3 mariages sur 10 déclarés à l'état civil, le niveau d'instruction des époux n'est pas précisé (29,9%). Les données indiquent en effet, que ce sont les communes de Matoto (32,6%), Ratoma (31%) et Matam (30%), qu'elles ont été mal renseignées. Par contre la commune de Kalom enregistre la plus faible proportion de non déclarés (7,9%).

En effet, les hommes ayant atteint le niveau supérieur et plus restent les plus nombreux à enregistrer leur mariage (un peu plus de 4 hommes sur 10).

Les époux qui ne sont pas nombreux à célébrer leur mariage à l'état civil, sont ceux qui n'ont pas fréquenté l'école et ceux du niveau professionnel, ils représentent les mêmes proportions (1,6%).

Tableau 3-5 a: Répartition des époux selon le niveau d'instruction par commune de résidence en 2014

	Effectif total	Niveau d'instruction de l'époux					
		Aucun	Primaire	Secondaire	Professionnel	Supérieur et plus	Non déclaré
Dixinn	656	2,1%	1,5%	8,4%	5,3%	50,5%	32,2%
Kalom	391	4,6%	6,4%	34,0%	0,3%	46,8%	7,9%
Matam	1061	4,7%	5,1%	30,9%	2,5%	26,9%	30,0%
Matoto	2052	0,1%	3,9%	22,4%	0,0%	40,9%	32,6%
Ratoma	1146	0,3%	0,9%	14,4%	1,9%	51,6%	31,0%
Ensemble	5306	1,6%	3,4%	21,5%	1,6%	42,0%	29,9%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

Dans l'ensemble des communes couvertes par l'étude, les femmes ayant atteint le niveau supérieur ou plus sont les plus nombreuses à enregistrer les mariages à l'état civil (31,8%), suivie de celles ayant le niveau secondaire (29,6%). A l'inverse, les femmes du niveau professionnel et celles qui n'ont pas été à l'école ne sont pas nombreuses à déclarer leurs mariages à l'état civil (respectivement de 1,8% et 2,7%).

Tableau 3-5 b : Répartition des épouses selon le niveau d'instruction par commune de résidence

Commune	Effectif total	Niveau d'instruction de l'épouse					
		Aucun niveau	Primaire	Secondaire	Professionnel	Supérieur et plus	Non déclaré
Dixinn	656	3,4%	1,7%	17,1%	7,6%	35,1%	35,2%
Kaloum	391	7,2%	11,5%	39,1%	-	33,5%	8,7%
Matam	1061	7,2%	10,8%	34,1%	1,2%	16,2%	30,4%
Matoto	2052	,5%	5,9%	29,9%	,1%	32,4%	31,1%
Ratoma	1146	,5%	,5%	28,8%	2,5%	42,6%	25,0%
Ensemble	5306	2,7%	5,6%	29,6%	1,8%	31,8%	28,5%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

3.2.4 Groupe d'âge des mariés

Les résultats de l'année 2014 indiquent que près de 8 hommes sur 10 se marient entre 20-40 ans (78,5%). La plus grande proportion des hommes qui ont déclaré leur mariage à l'état civil se situe au niveau de la tranche d'âge 30-39 ans (47,7%) quelque soit la commune de résidence. Les hommes qui ont leur âge compris entre 20-29 viennent en seconde position avec près de 31%.

Du point de vue commune, les plus grandes proportions d'hommes qui se marient entre 20-29 ans ont été enregistrées dans les communes de Ratoma (33,9%), Matoto (31,9%) et Matam (30,9%). Tandis qu'au niveau de la tranche d'âge 30-39 ans, les communes de Dixinn (51,7%), Matoto (49,0%), se sont faites distinguer.

Tableau 6.a : Répartition des époux selon le groupe d'âge par commune de résidence en 2014

	Effectif total	Groupe d'âge de l'époux						
		Moins de 20 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans ou plus	Non déclaré
Dixinn	656	0,3%	25,9%	51,7%	16,2%	4,3%	1,4%	0,3%
Kaloum	391	0,5%	23,3%	45,8%	19,4%	9,2%	1,8%	0
Matam	1061	0,6%	30,9%	44,2%	16,6%	5,6%	,9%	1,2%
Matoto	2052	0,7%	31,9%	49,0%	13,0%	3,3%	1,1%	1,0%
Ratoma	1146	0,2%	33,9%	46,9%	12,9%	4,2%	0,8%	1,1%
	5306	0,5%	30,8%	47,7%	14,5%	4,5%	1,1%	,9%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

Le tableau ci-dessous montre que, quelque soit la commune, contrairement aux hommes, la plus grande proportion de femmes se marient entre 20-29 ans (65,9%), la tranche d'âge 30-39 ans vient en seconde position avec (16,3%).

Tableau 6.b : Répartition des épouses selon le groupe d'âge par commune de résidence

	Effectif total	Groupe d'âge de l'épouse					
		Moins de 20 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Non déclaré
Dixinn	656	11,1%	66,2%	18,4%	3,4%	0,2%	0,8%
Kaloum	391	4,3%	61,6%	26,9%	5,4%	1,3%	0,5%
Matam	1061	11,2%	67,4%	15,8%	3,6%	0,2%	1,8%
Matoto	2052	15,3%	65,7%	14,8%	2,1%	0,5%	1,5%
Ratoma	1146	14,5%	66,2%	14,6%	1,7%	0,9%	2,1%
	5306	13,0%	65,9%	16,3%	2,7%	0,5%	1,5%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

3-2-4a Profession des époux

Nous avons essayé comme dans la précédente étude de regrouper les professions déclarées en dix grandes catégories qui sont mentionnées dans le tableau suivant.

En 2014, la plus grande proportion a été enregistrée au niveau des époux ayant le niveau supérieur 32,9%, suivis de ceux s'occupant du commerce 15,1%. Les artisans/ouvriers venaient en 3^{ème} position avec 12,7%. Les inactifs représentaient 4,4%, tandis que le secteur agricole renfermaient 0,2%.

Du point de vue commune, les plus grandes proportions de cadres supérieurs ont été enregistrées au niveau de Ratoma (38,8%), Dixinn (34,1%), Matoto (33,0%) et Kaloum (32,5%). Les époux commerçants se retrouvent principalement dans les communes de Ratoma (16,8%), Matam (15,3%), et Matoto (14,8%) et à Dixinn (14,5%).

Tableau 7a : Proportion des époux selon la situation d'activité par commune de résidence en 2014

Commune	Effectif total	P r o f e s s i o n é p o u x										
		Cadre supérieur	Cadre moyen	Commer ce	Artisan/ Ouvrier	Service	Technici en	Sécurité	Secteur agricole	Inactif	Autre professio n	Non précisé
Dixinn	656	34,1%	6,4%	14,5%	13,3%	7,6%	2,9%	9,0%	0,2	5,9%	4,1%	2,0%
Kaloum	391	32,5%	6,9%	11,8%	11,8%	9,2%	8,4%	10,0%	-	3,6%	4,9%	1,0%
Matam	1061	25,8%	6,2%	15,3%	14,5%	9,9%	4,7%	11,6%	,3%	5,3%	4,3%	2,1%
Matoto	2052	33,0%	7,4%	14,8%	12,8%	7,8%	3,6%	11,3%	,3%	3,4%	2,9%	2,6%
Ratoma	1146	38,8%	6,0%	16,8%	10,7%	6,9%	2,3%	7,8%	,3%	4,9%	2,8%	2,7%
	5306	32,9%	6,7%	15,1%	12,7%	8,1%	3,8%	10,2%	,2%	4,4%	3,5%	2,3%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

3-2-4b Profession des épouses

L'analyse de la situation d'activité des épouses montre que, plus de quatre épouses sur dix (40,7% en 2014) sont inactives. Les épouses travaillant dans les services viennent en seconde position (17,5%), suivis de celles du commerce (16%).

Au niveau des communes, les plus grandes proportions d'inactives ont été enregistrées dans les communes de Ratoma (44,8%), Matoto (43,1%), et de Dixinn (40,7%).

NB : Il est important de signaler que ce pourcentage élevé des épouses inactives est dû au manque de précision dans l'enregistrement de l'activité économique. En effet, certains agents enregistrent plus facilement ménagères pour les femmes.

Tableau 7a : Proportion des épouses selon la situation d'activité par commune de résidence en 2014

Commune	Effectif total	Profession épouse										
		Cadre supérieur	Cadre moyen	Commerce	Artisan/Ouvrier	Service	Technicien	Sécurité	Secteur agricole	Inactif	Autre profession	Non précisé
Dixinn	656	13,0%	6,7%	16,2%	-	18,0%	,5%	1,8%	-	40,7%	1,2%	2,0%
Kaloum	391	14,6%	10,5%	23,8%	-	14,8%	,5%	2,0%	-	30,2%	1,8%	1,8%
Matam	1061	8,8%	6,4%	22,0%	,1%	21,4%	,8%	2,1%	-	35,5%	1,3%	1,7%
Matoto	2052	13,1%	5,9%	14,1%	,0%	17,8%	,7%	1,4%	,0%	43,1%	,8%	2,9%
Ratoma	1146	17,6%	6,8%	11,1%	,1%	13,8%	1,1%	,7%	,1%	44,8%	1,2%	2,7%
	5306	13,3%	6,7%	16,0%	,1%	17,5%	,8%	1,5%	,0%	40,7%	1,1%	2,4%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

3.2.5 Consentement

Le mariage est une convention dans laquelle le couple a le choix de séparer ou non leurs biens personnels.

La répartition des mariages par commune selon le consentement des mariés, montre que dans l'ensemble, plus de 7 sur 10 des couples ont opté pour la communauté des biens (74,7%). Mais ce pourcentage cache assez de disparité à l'intérieur des communes. Au niveau de la commune de Kaloum, près de 7 sur 10 des mariés ont opté pour la séparation des biens (65,2%). Les non déclarés représentent près de 15%, ce qui est énorme.

Tableau 8- Répartition des mariages par commune et selon le consentement des mariés en 2014

	Dispositions spéciales			
	Communauté des biens	Séparation des biens	Autres	Non déclarées
Dixinn	89,8%	7,5%	-	2,7%
Kaloum	33,0%	65,2%	-	1,8%
Matam	93,3%	3,0%	0,2%	3,5%
Matoto	81,9%	4,5%	-	13,5%
Ratoma	50,2%	10,6%	-	39,3%
	74,7%	10,4%	0,0%	14,9%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2014)

3.2.6 Ecart d'âge entre les mariés

En 2014, l'analyse des résultats montre que, la plus grande proportion des mariages déclarés, les maris sont plus âgés que leurs épouses de 5 à 9 ans (31,3%), les maris plus âgés que leur épouse de 1 à 4 ans et de 10 à 14 ans ont à peu près les mêmes proportions (respectivement 20,9 % et 20,3%). Dans près de 4% des cas, le mari a le même âge que sa femme (3,5%).

Tableau 9. Répartition des mariés selon l'écart d'âge par commune de résidence en 2014

	Effectif total	Ecart d'âge entre les mariés								
		Epoux moins âgé que son épouse	Epoux a même âge que son épouse	Epoux âgé de 1-4 ans plus que son épouse	Epoux âgé de 5-9 ans plus que son épouse	Epoux âgé de 10-14 ans plus que son épouse	Epoux âgé de 15-19 ans plus que son épouse	Epoux âgé de 20-24 ans plus que son épouse	Epoux âgé de 25 ans ou plus que son épouse	Non déclaré
Dixinn	656	4,4%	4,0%	22,1%	29,4%	20,0%	11,6%	5,2%	2,6%	,8%
Kaloum	391	9,0%	6,4%	23,5%	25,8%	15,3%	10,0%	4,6%	4,9%	,5%
Matam	1061	5,4%	3,1%	20,5%	32,0%	19,5%	8,3%	5,4%	4,1%	1,8%
Matoto	2052	5,5%	3,3%	20,4%	31,6%	21,6%	9,2%	3,9%	3,0%	1,6%
Ratoma	1146	5,0%	3,2%	20,6%	33,0%	20,5%	8,4%	4,2%	3,1%	2,1%
	5306	5,5%	3,5%	20,9%	31,3%	20,3%	9,2%	4,5%	3,3%	1,5%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

3.2.7 Nationalité des mariés

L'analyse de ce tableau montre que peu de guinéens et guinéennes sont mariés par des étrangers. Dans l'ensemble, la plus grande proportion est enregistrée chez les époux (3,0%), et la commune de Matoto enregistre le plus grand pourcentage d'hommes mariés à une autre nationalité. Seulement, 1,2% de femmes sont mariées par un étranger.

Tableau 10- Répartition des mariés selon la nationalité en 2014

	Nationalité époux		Nationalité épouse	
	Guinéenne	Autre nationalité	Guinéenne	Autre nationalité
Dixinn	97,0%	3,0%	98,8%	1,2%
Kaloum	96,9%	3,1%	99,5%	,5%
Matam	97,3%	2,7%	99,2%	,8%
Matoto	98,2%	1,8%	98,9%	1,1%
Ratoma	94,8%	5,2%	98,2%	1,8%
	97,0%	3,0%	98,8%	1,2%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

CHAPITRE 4 : Enregistrement des décès

Dans ce chapitre nous aborderons successivement l'évolution du niveau d'enregistrement des décès entre 2012 et 2014, les caractéristiques sociodémographiques des personnes décédées en 2014 (l'âge, le sexe, la situation matrimoniale, la situation d'activité, la situation dans l'activité, le lien de parenté du décédé par rapport au déclarant et le mois de déclaration.

4.1 Niveau d'enregistrement des décès au cours des années 2012, 2013 et 2014

Le tableau 4.1 présente les effectifs de personnes décédées enregistrées au cours des années 2012, 2013 et 2014 pour chacune des Communes. Il en ressort que dans l'ensemble le niveau d'enregistrement des décès a augmenté passant de 252 en 2012 à 255 en 2013 et 272 en 2014.

Tableau 4.1 Evolution de l'enregistrement des décès entre 2012 et 2014

Commune	Effectifs de décédés			Evolution en %		
	2012	2013	2014	2012-2013	2013-2014	2012-2014
Dixinn	38	39	34	3%	-13%	-11%
Kaloum	25	0	32	-100%	100%	28%
Matam	76	53	84	-30%	58%	11%
Matoto	54	110	38	104%	-65%	-30%
Ratoma	59	53	84	-10%	58%	42%
Ensemble	252	255	272	1%	7%	8%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

Entre 2012 et 2013, l'enregistrement des décès a peu évolué car elle se chiffre à seulement 1% pour l'ensemble des Communes de la Capitale. La Commune de Matoto a connu l'augmentation la plus significative avec plus qu'un doublement (104%). La Commune de Dixinn a également enregistré une augmentation se chiffrant à 3%. A l'opposé, si la Commune de Matam n'a connu qu'une baisse du nombre de décès enregistrés de 30%, la baisse dans la Commune de Ratoma se chiffre à 10%. Dans la Commune de Kaloum aucun décès n'a été enregistré.

Durant la période 2013-2014 ce sont les Communes de Matoto et Dixinn qui ont connu des diminutions dans l'enregistrement des décès avec respectivement 65% et 13%. Dans les Communes de Matam et Ratoma l'enregistrement des décès a cru de façon identique avec 58% dans chacune d'elles.

Sur l'ensemble de la période couverte par l'étude, le niveau d'enregistrement des décès a connu une hausse de 8%. Cette augmentation est surtout marquée dans les Communes de Ratoma (42%), Kaloum (28%) et Matam (11%). Par contre une forte baisse a été enregistrée dans la Commune de Matoto (30%)

4.2 Ages des personnes décédées

Les données contenues dans le tableau 4.2 indiquent que les décès des personnes de moins de 30 ans sont peu enregistrés. Cette situation est identique au niveau de toutes les Communes. En effet, pour l'ensemble des décès enregistrés, environ 10% sont âgés de moins de 30 ans et les moins de 10 ans représentent 5%. En outre, près de 7 décès sur dix sont enregistrés pour les personnes dont l'âge se situe entre 30 et 69 ans.

Tableau 4.2 Répartition des personnes décédées selon le groupe d'âges par Commune en 2014

Commune	Décès		Groupe d'âge								
	Effectif	Proportion	Moins de 10 ans	10-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	80 ans ou plus
Dixinn	34	13%	3%		3%	12%	24%	21%	15%	18%	6%
Kaloum	32	12%	3%	3%	9%	6%	6%	22%	25%	9%	16%
Matam	84	31%	5%	4%	5%	12%	12%	14%	17%	15%	17%
Matoto	38	14%	3%	0%	0%	5%	13%	16%	26%	11%	26%
Ratoma	84	31%	7%	5%	0%	10%	10%	21%	33%	5%	10%
Ensemble	272	100%	5%	3%	3%	10%	12%	18%	24%	11%	14%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

C'est dans la Commune de Matoto que l'on a enregistré le plus grand pourcentage de personnes de 80 ans ou plus décédées au cours de l'année 2014 alors que Ratoma et Dixinn ne comptent que respectivement 10% et 6%.

4.3 Sexe des personnes décédées

Dans ce point nous examinons les décès enregistrés du point de vue du sexe. Le tableau 4.3 fournit la répartition des personnes décédées selon le sexe par Commune. Ce tableau laisse apparaître une différence nette entre les sexes. En effet, parmi les personnes décédées, trois quart sont de sexe masculin (75,4%). Cette situation est plus accentuée dans les Communes de Matam (79,8%), Matoto (78,9%) et Ratoma (75,0%).

Tableau 4.3 Répartition des personnes décédées selon le sexe par Commune en 2014

Commune	Effectif	Sexe	
		Masculin	Féminin
Dixinn	34	64,7%	35,3%
Kaloum	32	71,9%	28,1%
Matam	84	79,8%	20,2%
Matoto	38	78,9%	21,1%
Ratoma	84	75,0%	25,0%
Ensemble	272	75,4%	24,6%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

A l'inverse c'est dans la Commune de Dixinn que le pourcentage de femmes décédées qui ont été enregistrées à l'état civil est le plus élevé (35,3%).

4.4 Situation matrimoniale des personnes décédées

La situation matrimoniale a également été examinée. Il ressort des informations collectées que ce sont surtout les personnes mariées qui ont été enregistrées (86%) contre environ 2% en rupture d'union (séparés ou veufs). Les célibataires représentent 12%.

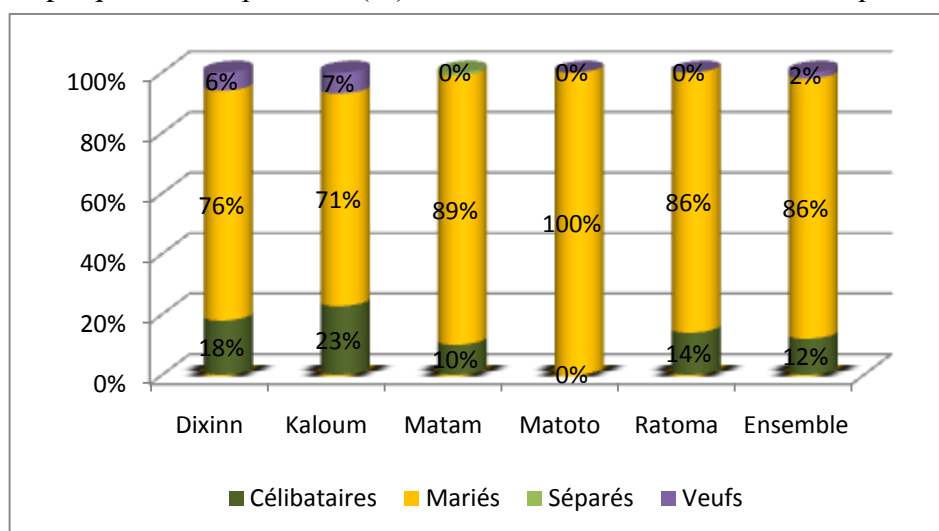
Tableau 4.4 Répartition des personnes décédées selon la situation matrimoniale par Commune en 2014

Commune	Effectif	Situation matrimoniale			
		Célibataires	Mariés	Séparés	Veufs
Dixinn	33	18%	76%	0%	6%
Kaloum	31	23%	71%	0%	7%
Matam	80	10%	89%	1%	0%
Matoto	37	0%	100%	0%	0%
Ratoma	78	14%	86%	0%	0%
Ensemble	259	12%	86%	0%	2%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

Les pourcentages de décès de célibataires enregistrés sont plus élevés dans les Communes de Kaloum (23%) et Dixinn (18%). C'est également dans ces deux Communes que les pourcentages de veufs enregistrés sont les plus élevés. C'est ainsi que Kaloum compte 7% et Dixinn 6%.

Graphique 4.1 : Répartition (%) des décès selon l'état matrimonial par Commune



4.5 Situation d'activité

Par rapport à la situation d'activité, les données contenues dans le tableau 4.5 indiquent que près de 58% des personnes décédées qui ont été enregistrées à l'état civil étaient des personnes actives contre 42% de personnes inactives. Les décès de personnes inactives enregistrés sont plus importants dans les Communes de Matam (50,6%), et Matoto (43,2%).

Tableau 4.5 Répartition des personnes décédées selon la situation d'activité par Commune en 2014

Commune	Effectif	Situation d'activité	
		Actifs	Inactifs
Dixinn	33	66,7%	33,3%
Kaloum	31	61,3%	38,7%
Matam	81	49,4%	50,6%
Matoto	37	56,8%	43,2%
Ratoma	78	61,5%	38,5%
Ensemble	260	57,7%	42,3%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

4.6 Profession des personnes décédées

Les professions renseignées sur les bulletins d'état civil ont été regroupées pour les besoins de l'analyse. Les données sont contenues dans le tableau 4.6. Il apparaît que ce sont surtout les décès des cadres qui sont les mieux enregistrés. C'est ainsi que l'on compte 31,3% de cadres supérieurs et 18,7% de cadres moyens. Autrement dit ces deux catégories constituent la moitié des décès enregistrés.

Les Communes de Kaloum (52,6%) et Dixinn (40,9%) comptent les plus grands pourcentages de personnes décédées qui sont des cadres supérieurs. Pour les cadres moyens les pourcentages sont plus élevés dans les Communes de Matoto (33,3%), Ratoma (22,9%) et Kaloum (21,1%).

Tableau 4.6 Répartition des personnes décédées selon la situation dans l'activité par Commune en 2014

		Profession									
		Cadre supérieur	Cadre moyen	Commerce	Artisan/Ouvrier	Service	Technicien	Sécurité	Secteur agricole	Autre profession	N D
Dixinn	22	40,9%	9,1%	22,7%	0%	9,1%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%	0%
Kaloum	19	52,6%	21,1%	0%	0%	10,5%	5,3%	5,3%	5,3%	0%	0%
Matam	40	25,0%	10,0%	12,5%	12,5%	7,5%	12,5%	12,5%	0%	0%	7,5%
Matoto	21	33,3%	33,3%	14,3%	0%	0%	4,8%	9,5%	0%	0%	4,8%
Ratoma	48	22,9%	22,9%	20,8%	4,2%	14,6%	4,2%	4,2%	0%	0%	6,3%
Ensemble	150	31,3%	18,7%	15,3%	4,7%	9,3%	6,7%	7,3%	1,3%	,7%	4,7%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

Les commerçants représentent 15,3%, les travailleurs dans les services 9,3% tandis que les techniciens et agents de sécurité comptent environ 7% pour chaque catégorie. Les commerçants sont surtout enregistrés dans les Communes de Kaloum (22,7%) et Ratoma (20,8%). Quant aux artisans et ouvriers on les retrouve principalement à Matam. Il en est de même pour les techniciens qui sont davantage enregistré dans cette Commune (12,5%).

Quant aux travailleurs des services, ils se retrouvent principalement dans les Communes de Ratoma et Kaloum avec respectivement 14,6% et 10,5%.

Les pourcentages de techniciens dont les décès ont été enregistrés sont plus importants dans la Commune Matam (12,5%). Il en est d'ailleurs de même pour les agents de sécurité pour lesquels 12,5% ont été enregistrés à Matam.

4.7 Age moyen au décès

L'âge moyen a aussi été calculé pour chacun des sexes et pour l'ensemble. Les résultats indiquent que pour les deux sexes réunis, l'âge moyen se situe à 56,1 ans. Cet âge moyen est plus élevé pour les hommes que pour les femmes (58,9 ans et 44,6 ans respectivement).

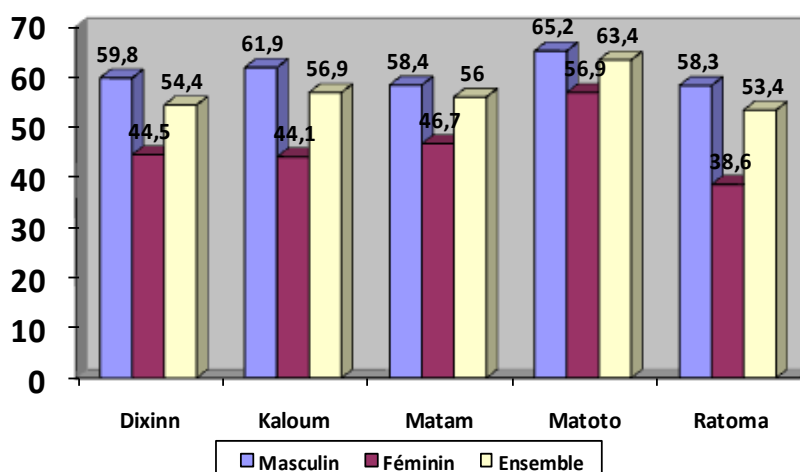
Tableau 4.7 : Répartition des décès enregistrés selon le sexe et l'âge moyen au décès par Commune en 2014

Commune	Les deux sexes		Féminin		Masculin	
	Effectif	Age moyen	Effectif	Age moyen	Effectif	Age moyen
Dixinn	34	54,4	12	44,5	22	59,8
Kaloum	32	56,9	9	44,1	23	61,9
Matam	84	56,0	17	46,7	67	58,4
Matoto	38	63,4	8	56,9	30	65,2
Ratoma	84	53,4	21	38,6	63	58,3
Ensemble	272	56,1	67	44,6	205	58,9

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

Au niveau des Communes, c'est à Matoto que l'âge moyen le plus élevé a été observé (63,4 ans) et le plus bas est à Ratoma (53,4 ans).

Graphique 4.2 : Ages moyens au décès selon le sexe par Commune



4.8 Age au décès pour les groupes spécifiques

On a également calculé l'âge au décès pour certains groupes d'âge spécifiques. Il s'agit notamment des enfants de moins de 5 ans, des enfants d'âge scolaire (5-14 ans), des jeunes de 0 à 17 ans, des personnes potentiellement actives (15-64 ans) et des vieilles personnes (65 ans et plus).

Les informations recueillies indiquent que les décès d'enfants sont peu enregistrés. En effet, pour l'ensemble des deux sexes, les pourcentages d'enfants de moins de 5 ans représentent 4% et ceux de 5 à 14 ans constituent 3%. Six décès enregistrés sur dix ont un âge compris entre 15 et 64 ans tandis que ceux de 65 ans et plus représentent 33% soit le tiers.

Tableau 4.8 Répartition des décès enregistrés pour certains groupes d'âge spécifiques en 2014 selon le sexe par Commune

Commune	Ensemble					Masculin					Féminin				
	0-4 ans	5-14 ans	0-17 ans	15-64 ans	65 ans ou plus	0-4 ans	5-14 ans	0-17 ans	15-64 ans	65 ans ou plus	0-4 ans	5-14 ans	0-17 ans	15-64 ans	65 ans ou plus
Dixinn	3%	0%	3%	71%	26%	0%	0%	0%	64%	36%	8%	0%	8%	92%	36%
Kaloum	3%	3%	6%	66%	28%	0%	0%	0%	65%	35%	11%	11%	22%	89%	35%
Matam	2%	5%	7%	55%	38%	1%	3%	4%	55%	40%	6%	12%	18%	71%	40%
Matoto	3%	0%	3%	58%	39%	0%	0%	0%	63%	37%	13%	0%	13%	50%	37%
Ratoma	7%	2%	12%	60%	31%	2%	3%	5%	59%	37%	24%	0%	33%	86%	37%
Ensemble	4%	3%	7%	60%	33%	1%	2%	3%	60%	38%	13%	4%	21%	79%	38%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

En comparant les deux sexes, on constate que les pourcentages de décès enregistrés sont plus élevés chez les femmes quelque soit le groupe d'âge spécifique considéré. Ainsi, on note que si pour les garçons de moins de 5 ans, le pourcentage de décès enregistrés est de 1%, chez les filles le pourcentage équivalent est de 13%. De même, si 2% de décès d'enfants de sexe masculin de 5 à 14 ans ont été enregistrés pour les filles on relève 4%. Seuls aux âges de 65 ans ou plus, on obtient des pourcentages identiques pour les garçons et les filles (38%).

4.9 Lien de parenté entre le déclarant et la personne décédée

Nous avons aussi voulu examiner les informations relatives au lien de parenté qui existe entre le décédé et la personne qui déclare le décès à l'état civil. Les résultats indiquent que ce sont surtout les frères et sœurs qui sont proportionnellement les plus nombreux à déclarer les décès. Ils représentent 42,3%. En second rang, on note les fils et filles du défunt (34,6%). Les conjoints (épouse ou époux) constituent 14,3% et les parents biologiques (frère ou sœur) font moins de 7%.

Tableau 4.9 Répartition des décès selon le lien de parenté entre le déclarant et le décédé

Commune	Lien de parenté du déclarant				
	Conjoint (Epoux/Epouse)	Fils/fille	Père/mère	Frère/sœur	Aucun lien de parenté
Dixinn	5,9%	44,1%	5,9%	44,1%	-
Kaloum	6,3%	25,0%	6,3%	50,0%	12,5%
Matam	21,4%	28,6%	4,8%	45,2%	-
Matoto	10,5%	44,7%	5,3%	34,2%	5,3%
Ratoma	15,5%	35,7%	9,5%	39,3%	-
Ensemble	14,3%	34,6%	6,6%	42,3%	2,2%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

Par ailleurs, il faut noter que pour 2,2% des décès la personne qui déclare à l'état civil n'a aucun lien de parenté avec le défunt.

4.10 Mois de déclaration

On s'est aussi intéressé au mois au cours duquel le décès a été déclaré. Les informations sont contenues dans le tableau 4.10. Elles indiquent que c'est essentiellement vers la fin d'année (c'est-à-dire pendant les mois de octobre, novembre et décembre) que la majeure partie des décès sont déclarés. Ce qui laisse croire que certains décès ne sont pas déclarés au moment même où ils se produisent.

Tableau 4.10 : Répartition des décès selon le mois de déclaration par Commune en 2014

Mois de déclaration	Ensemble		Communes				
	Effectif	Proportion	Dixinn	Kaloum	Matam	Matoto	Ratoma
Janvier	10	3,7%	5,9%	3,1%	1,2%	0%	7,1%
Février	20	7,4%	8,8%	3,1%	0%	0%	19,0%
Mars	12	4,4%	11,8%	0%	0%	0%	9,5%
Avril	18	6,6%	8,8%	3,1%	6,0%	0%	10,7%
Mai	22	8,1%	11,8%	6,3%	6,0%	0%	13,1%
Juin	21	7,7%	0%	12,5%	11,9%	0%	8,3%
Juillet	6	2,2%	0%	0%	7,1%	0%	0%
Août	20	7,4%	14,7%	6,3%	6,0%	0%	9,5%
Septembre	16	5,9%	5,9%	12,5%	4,8%	0%	7,1%
Octobre	44	16,2%	23,5%	21,9%	13,1%	42,1%	2,4%
Novembre	41	15,1%	8,8%	9,4%	16,7%	36,8%	8,3%
Décembre	39	14,3%	0%	21,9%	27,4%	13,2%	4,8%
Nom déclaré	3	1,1%	0%	0%	0%	7,9%	0%

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

En effet, pour l'ensemble des Communes, environ 46% des décès ont été enregistrés durant le dernier trimestre de 2014 dont 16,2% en octobre, 15,1% en novembre et 14,3% en décembre. Dans toutes les communes, à l'exception de Matam et de Ratoma, c'est au cours du mois d'octobre que le plus grand nombre d'enregistrements ont été effectués. A Matam le record d'enregistrement des décès est battu en décembre avec 27,4% et à Ratoma c'est le mois de janvier avec 19,0%.

4.11 Taux de couverture des décès en 2014

Pour permettre d'apprécier l'enregistrement des faits d'état civil au niveau des services, nous avons procédé au calcul des taux de couverture. Dans le tableau 4.11 nous présentons les résultats pour les décès.

L'approche utilisée pour estimer les taux de couverture des décès est une technique basée sur le rapport entre les décès déclarés et les décès attendus. La population des Communes est celle qui est obtenue à partir des résultats du 3^{ème} RGPH de 2014.

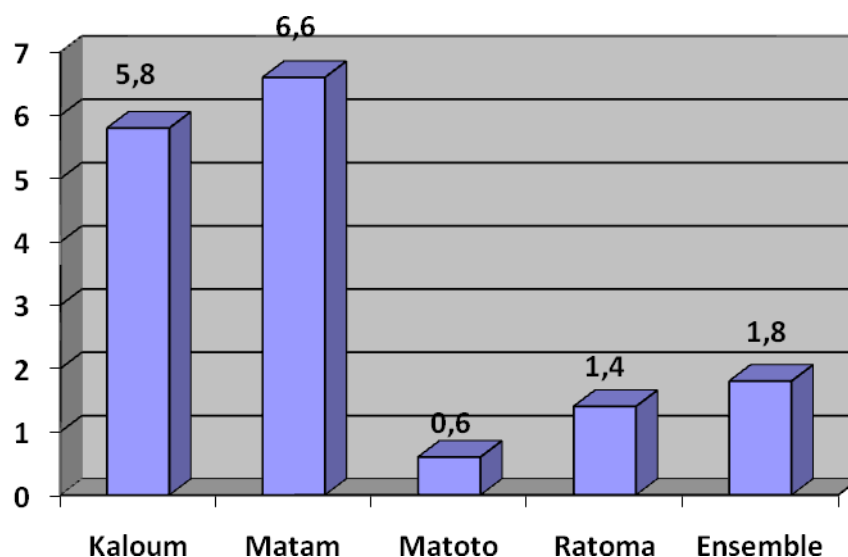
Tableau 4.11 Taux de couverture des décès par Commune en 2014

Commune	Décès enregistrés	Population totale	Décès attendus	Taux de couverture (%)
Dixinn	34	135 788	1 209	2,8
Kaloum	32	62 507	556	5,8
Matam	84	143 255	1 275	6,6
Matoto	38	666 640	5 933	0,6
Ratoma	84	652 783	5 810	1,4
Ensemble	272	1 660 973	14 783	1,8

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

L'examen des résultats indique que pour l'ensemble des Communes de Conakry, le taux de couverture s'élève à 1,8%. Ce taux de couverture varie assez nettement d'une Commune à l'autre. C'est ainsi que les Communes de Matam (6,6%) et Kaloum (5,8%) se distinguent avec une meilleure couverture. A l'opposé, les taux de couverture les plus bas ont été enregistrés dans les Communes de Matoto et Ratoma avec respectivement 0,6% et 1,4%.

Graphique 4. 3 : Taux de couverture (%) par Commune en 2014



Précisons toutefois que ces taux de couverture peuvent s'écarter de la réalité mais ils permettent de mesurer l'ampleur des efforts que les responsables locaux et les services de l'état civil doivent fournir pour une meilleure sensibilisation des populations et une plus grande couverture dans l'enregistrement des décès.

Tableau 4.11 Evolution du taux de couverture des décès depuis 2012

Année	Décès déclarés	Décès attendus	Taux de couverture (%)
2012	253	14492	1,7
2013	255	14634	1,7
2014	272	14 783	1,8

Source: Exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil 2014 (INS-Guinée 2016)

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de cette étude, on observe que l'exploitation de l'enregistrement des faits d'état civil dans les cinq Communes de Conakry a fourni des enseignements très intéressants qui pourront permettre d'améliorer le système de l'état civil guinéen. Cependant des contraintes et goulots d'étranglement subsistent et constituent des freins à l'amélioration du secteur de l'état civil en général et de l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès en particulier.

Ces enseignements sont de deux ordres : d'une part, l'étude a permis de mettre en évidence les insuffisances qui caractérisent l'enregistrement des faits d'état civil notamment l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès et d'autre part, elle a permis de faire une analyse de la situation de l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès dans les communes de Conakry à travers des indicateurs sociodémographiques.

Cette situation se traduit en priorité sur le terrain par :

Du point de vue qualité des données

Comme lors de la précédente étude, de nombreux problèmes qui rendent difficile l'exploitation efficace des données enregistrées lors des déclarations des faits d'état civil ont été constatés. Ces problèmes persistent encore, ils se résument en ceux-ci :

- Des numéros d'enregistrement répétés : plusieurs volets ont le même numéro d'enregistrement ;
- La numérotation des volets n'est pas continue
- Plusieurs actes établis au nom d'un même déclarant (même nom, même adresse) ;
- Des volets qui ne portent pas de numéro d'enregistrement ;
- Des volets manquants ;
- Des registres manquants ;
- Des registres mal conservés faute d'équipement adéquats;
- Des informations illisibles (mauvaise écriture) ;
- Des informations imprécises particulièrement sur la profession ;
- Des informations incohérentes (corrélations entre la date de naissance ou l'âge, le niveau d'instruction et la profession etc).
- Des informations manquantes au niveau de certaines variables : date de naissance, lieu de naissance ou de décès ; niveau d'instruction ; profession ; âge ; état matrimonial, etc...

Il a été toujours constaté, que les volets destinés à l'Institut National de la Statistique et au Ministère de la justice ne sont pas remplis généralement à plus forte raison transmis aux destinataires. Pourtant ces deux structures sont chargées de l'exploitation des données de l'état civil dans leurs domaines spécifiques.

Du point de vue analyse des données recueillies :

L'analyse statistique de la situation de l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès dans les cinq communes de la capitale a donné les principaux résultats suivants :

a) Concernant les naissances

- Près de quatre enfants sur dix (39,2%) nés dans l'ensemble des communes ont

été enregistrés à l'état civil en 2014. La commune de Dixinn a le taux d'enregistrement le plus élevé (près de 80%). La commune de Matoto enregistre le plus faible taux d'enregistrement des naissances moins de 30% ;

- la grande majorité des enfants enregistrés à l'état civil ont pour mères des femmes dont l'âge est compris entre 15 et 34 ans. Quant aux pères des enfants, la majorité ont leur âge situé dans l'intervalle 25 – 44 ans ;
- plus de 55% des mères des enfants déclarés sont des inactives ; les commerçants sont plus nombreux parmi les pères, suivi des cadres, des artisans et ouvriers et les hommes qui travaillent dans les services ;
- un peu plus de la moitié des enfants enregistrés à l'état civil (53%) sont de sexe masculin ;
- Près de 94% des enfants sont enregistrés dans le délai des six mois officiellement recommandés ;
- les enfants (rang 4, 5 et 6) sont un peu plus enregistrés à l'état civil que les premiers enfants nés contrairement à la précédente étude ;
- la presque totalité des enfants enregistrés à l'état civil (près de 100%) sont nés dans des infrastructures sanitaires.

b) Concernant les mariages

- les hommes et les femmes qui ont fréquenté l'école ; particulièrement ceux qui ont les niveaux d'études supérieures ou secondaires sont plus nombreux parmi ceux qui célèbrent leur mariage à l'état civil. Les hommes et les femmes qui ont le niveau professionnel et ceux qui n'ont pas été scolarisés sont rares parmi les mariés à l'état civil ;
- les hommes se marient le plus fréquemment entre 20 et 39 ans tandis que près de sept sur dix des femmes se sont mariées entre 20 et 29 ans (65,9%). 13% des femmes se sont mariées avant l'âge de 20 ans. Ces femmes sont plus nombreuses à Matoto et à Ratoma;
- les cadres supérieurs suivis des commerçants sont un peu plus nombreux parmi les hommes qui se sont mariés à l'état civil ; chez les femmes, ce sont les inactives et celles qui travaillent dans les services et les commerçantes qui ont les proportions les plus élevées de femmes mariées à l'état civil ;
- plus de 7 sur 10 des couples ont opté pour la communauté des biens (74,7%),
- les maris sont généralement plus âgés que leurs épouses, mais les écarts d'âge entre mari et femmes les plus fréquents sont dans l'ordre : mari plus âgé de 5 à 9 ans (plus de 31%) ; mari plus âgé de 10 à 14 ans (plus de 20%) et mari plus âgé de 1 à 4 ans (plus de 20%). Les maris moins âgés que leurs épouses et ceux ayant le même âge que leurs épouses sont rares.

c) Concernant les décès

- le taux de couverture des décès est très faible à Conakry moins de 2% en 2014. Les communes de Matam et Kaloum se distinguent avec une meilleure couverture de 6,6% et 5,8% en 2014. Matoto enregistre le taux le plus bas 0,6% ;
- les décès des hommes sont plus déclarés que ceux des femmes (75,4% contre 24,6% en 2014);

- les décès des personnes mariées sont les plus nombreux à être déclarés à l'état civil (86%) en 2014;
- les décès des cadres supérieurs sont les plus déclarés que ceux des autres catégories socioprofessionnelles ;
- les décès des personnes actives sont les plus déclarés à l'état civil près de 58% en 2014;
- l'âge moyen au décès varie entre 44 et 56 ans en 2014 ;
- Les frères et sœurs du défunt (42%) sont les plus nombreux à déclarer les décès à l'état civil en 2014. Les fils et filles viennent en seconde position près de 35%.

Ces résultats nous invitent à faire des recommandations pour améliorer l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès qui ont fait l'objet de la présente étude.

Dans ce cadre, les recommandations suivantes sont formulées à l'attention de la direction Nationale de l'état civil:

- Sensibiliser les chargés de l'état sur l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil afin qu'ils accordent plus de sérieux à leur travail ;
- Renforcer la capacité technique des chargés de l'état civil à travers des ateliers de recyclage ;
- Organiser des missions d'inspection périodique auprès des centres principaux et secondaires de l'état civil pour suivre et évaluer leur travail ;
- Prendre les dispositions adéquates pour le remplissage effectif de tous les volets y compris ceux destinés à la Statistique et à la Justice et mettre en place un mécanisme de transmission de tous les volets à leurs destinataires ;
- Mettre en place des bureaux de l'état civil dans les formations sanitaires ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation de la population pour améliorer la couverture de l'enregistrement des différents évènements ;
- Interdire la signature des mariages dans les domiciles.

ANNEXE 3
Liste des participants à l'étude
COORDONNATRICE

M'Balou BERETE, Sous Directrice Etat civil, Institut National de la Statistique (INS)

PERSONNEL D'EXECUTION

Agents de retranscription et de codification

- 1- Salématou DIALLO
- 2- Oumou Mountaga TALL
- 3- M'Mah Hélène SOUMAH
- 4- Fatoumata Binta BARRY

Agents de saisie

- 1- Ibrahima Sory Conté
- 2- Oumar Camara
- 3- M'Mah Hélène Soumah

Traitement informatique

Aly Komah , INS

Analysistes

- 1-Ibrahima DIALLO, Démographe INS
- 2- Mamadou Badian DIALLO, INS
- 3- M'Balou BERETE, INS

BIBLIOGRAPHIE

Nation unies

- Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, 2^{ème} révision, New York, 2003
- Rapport de la réunion d'experts sur l'amélioration des statistiques de fécondité et de mortalité en Afrique francophone, Yaoundé, Cameroun, du 22 au 26 Septembre 2003
- UNICEF, Vers l'enregistrement universel des naissances en Guinée : Analyse et recommandations pour l'amélioration de l'état civil en Guinée Novembre 2013
- Manuels des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, Nations Unies, 1999

Edition Ganndal

- La population de la Guinée : Situation actuelle et défis de l'avenir, mai 2013

Ministère du plan (INS)

- Recensements Généraux de la Population et de l'habitat : 1983 ; 1996, et 2012
- Enquêtes démographiques et de santé (EDSG3) 2005
- Enquêtes démographiques et de santé (EDSG-MICS) 2012

BAKAYOKO M : Situation de l'enregistrement des faits d'état civil dans la ville d'Abidjan 2007

L'état civil Burundais et le système d'information locale Bujumbura, 5 novembre 2009